MODE D'EMPLOI POUR COMPLÉTER LES NOUVEAUX DOCUMENTS EN VUE D'UNE ÉQUIPE ÉDUCATIVE OU D'UNE ÉQUIPE DE SUIVI DE SCOLARISATION

I) Équipe Éducative

Voici les documents **à compléter par l'établissement** (directeur, principal, proviseur et enseignant de la classe) **si la famille envisage de faire une 1ère demande à la MDA (ex MDPH)**

Avant la réunion	GEVA Sco 1ère Demande page 1 GEVA Sco 1ère Demande page 2 et 3 (sauf colonne commentaires Eq. Éducative) Documents complémentaires indispensables (cursus, emploi du temps et fiche de renseignements scolaires)
Après la réunion	GEVA Sco 1ère Demande page 2 et 3 (colonne commentaires Équipe Éducative)
	GEVA Sco 1ère Demande page 4

Ces documents seront complétés par l'établissement et remis à l'Enseignant-Référent si la famille confirme sa demande.
Attention : toutes les cases du GEVA Sco sont à compléter par rapport à la classe d'âge du jeune.

L'Enseignant-Référent pourra être invité à l'Equipe Éducative et accompagnera la famille pour compléter le formulaire de demande à la MDA (ex MDPH)

II) Équipe de Suivi de Scolarisation

II.A) Réexamen de la situation pour une nouvelle demande

Voici les documents **à compléter par l'établissement** (directeur, principal, proviseur et enseignant de la classe) **en cas de RÉEXAMEN** de la situation (renouvellement SESSAD ou AVS, réorientation ..)

Avant la réunion	GEVA Sco Réexamen page 1 GEVA Sco Réexamen page 2 et 3 (sauf colonne commentaires ESS) GEVA Sco Réexamen page 4 pour un renouvellement AVS GEVA Sco Réexamen page 5 pour un renouvellement AVS (sauf les cases : « Nature des troubles ») Documents complémentaires indispensables (cursus réactualisé, emploi du temps et fiche de renseignements scolaires)

Ces documents doivent être transmis à l'Enseignant-Référent avant l'ESS.
Attention : toutes les cases du GEVA Sco sont à compléter par rapport à la classe d'âge du jeune.

L'Enseignant – Référent complètera les autres colonnes du GEVA Sco et accompagnera la famille pour compléter le formulaire de demande à la MDA (ex MDPH)

II.B) Suivi de la scolarisation (ou du projet personnalisé de Scolarisation)

Ces réunions ne font l'objet d'aucune demande auprès de la MDA.
L'Enseignant Référent fera un compte-rendu de cette ESS et le transmettra à la MDA avec les documents transmis par l'école (fiche de renseignements scolaires ou fiche de suivi pédagogique ou bulletin scolaire…) et par les partenaires (documents SESSAD, CMPP…).

Les enseignants référents du Sud Manche